



**Conseil Communautaire**  
**22 février 2018**  
**Champvans – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 68  
Nombre de procurations : 11  
Nombre de votants : 79  
Date de la convocation : 14 février 2018  
Date de publication : 02 mars 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin suppléé par C. Jeandot, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, JM Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry suppléée par C. Belfatmi, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigny, M. Hoffmann, R. Curly suppléé par JF Dumont, J. Lagnien.

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 02/18

#### **Objet**

Rapport d'activités 2017 de la  
CAGD

#### **Secrétaire de séance**

Jean-François DUMONT

#### **Rapporteur :**

Jean-Michel DAUBIGNEY

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

D. Germond à JM Sermier, J. Gruet à F. Dray, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JB Gagnoux, S. Marchand à S. Champanhet, J. Péchinot à P. Jaboviste, I. Voutquenne à JP Lefèvre, H. Prat à G. Jeannerod, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à JM Daubigny, P. Tournier à G. Fumey.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

M. Berthaud, I. Mangin, E. Schlegel, C. Mathez, V. Chevriat.

En vertu de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Présidents d'établissement public de coopération intercommunale doivent adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par chaque maire en Conseil Municipal ; lors de cette séance, les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

En application de ces dispositions législatives, le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été élaboré pour l'année 2017 et sera transmis à l'ensemble des maires de l'Agglomération.

Ce rapport dresse un bilan des actions menées au quotidien par l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est l'occasion de rappeler les principaux objectifs fixés pour le territoire.

Le Conseil Communautaire **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tel qu'annexé.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Communes du Grand Dole

Fait à Champvans,  
Le 22 février 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

